

# EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2022

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-sept septembre à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



## N°30

**Etaient présents** : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Anne BOUYER, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 27 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Ana-Maria FERREIRA par M. Bernard COMBES, Mme Ayse TARI par M. Fabrice MARTHON, Mme Zohra HAMZAOUI par Mme Sylvie CHRISTOPHE.

Etaient absents : M. Michel BREUILH, M. Grégory HUGUE, Mme Micheline GENEIX.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

---

## Approbation de l'avenant au Contrat de Solidarité Communale 2021-2023 liant le Département de la Corrèze et la Ville de Tulle

Le Conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Considérant que depuis 2015, le Département a fait de l'aide aux collectivités une des priorités de son action pour aménager la Corrèze et améliorer le cadre de vie des Corrèziens.
- Vu sa délibération n°30 du 3 juillet 2018 portant approbation du Contrat de Solidarité Communale 2018-2020 liant le Département de la Corrèze et la Ville de Tulle, permettant d'accompagner financièrement les projets prioritaires de la collectivité,
- Vu ses délibérations successives portant approbation des avenants au Contrat de Solidarité Communale 2018-2020,
- Vu sa délibération n°9 du 13 avril 2021 portant approbation de la proposition définitive d'intervention du Département pour la Ville de Tulle au titre du Contrat de Solidarité Communale 2021-2023,

- Considérant que la collectivité a sollicité, par délibérations respectives du 7 décembre 2021 et du 8 mars 2022, le soutien financier du Département pour la réalisation de travaux au Théâtre et pour la création d'un skate park sur le site de l'Auzelou,
- Considérant, qu'au vu de ces demandes, la commission permanente du Conseil Départemental a approuvé le 10 juin 2022 l'intégration au Contrat de Solidarité Communale 2021-2023 ces deux opérations,
- Considérant, qu'afin de formaliser les engagements financiers du Conseil Départemental pour ces nouvelles opérations, il convient d'approuver l'avenant au Contrat de Solidarité Communale 2021-2023,
- Vu l'avenant afférent,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**1 - Approuve** l'avenant au Contrat de Solidarité Communale 2021-2023 liant le Département de la Corrèze et la Ville de Tulle afin d'y intégrer les opérations suivantes :

- Travaux au théâtre de Tulle visant à renforcer la sécurité des personnels techniques
- Création d'un skatepark sur le site de l'Auzelou

**2 - Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à le signer ainsi que tout document s'y rapportant.

**3 - Les écritures comptables** en résultant seront inscrites au budget de la Ville.

**4-** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



Le Maire,

Bernard COMBES

Le secrétaire de séance

Clément VERGNE

Transmis au Contrôle de Légalité le : 28 SEP. 2022  
Date et ref de l'accusé de réception : 28 SEP. 2022

D30 - 27092022



AVENANT  
CONTRAT DE SOLIDARITE COMMUNALE  
COMMUNE de TULLE

2021 - 2023



- Le Conseil départemental de la Corrèze, représenté par Monsieur Pascal COSTE, en sa qualité de Président dûment habilité par délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental en date du 10 juin 2022,

Ci-après dénommé "le Département"

ET

- La commune de TULLE, représentée par Monsieur Bernard COMBES en sa qualité de Maire, dûment habilité par son Conseil Municipal,

Ci-après dénommée "la commune"

VU la délibération de l'Assemblée Plénière du Conseil Départemental en date du 23 avril 2021 approuvant le Contrat de Solidarité Communale 2021-2023 avec la commune de TULLE,

VU la demande de la commune de TULLE,

VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental en date du 10 juin 2022, approuvant l'avenant au Contrat de Solidarité Communale 2021-2023 avec la commune de TULLE.

Sont convenues les dispositions suivantes :

## ARTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT

Le présent avenant a pour objet de redéfinir les opérations éligibles contractualisées, au titre de la période 2021-2023, en intégrant de nouvelles opérations, telles qu'elles sont présentées en annexe au présent rapport.

## ARTICLE 2 - AUTRES DISPOSITIONS

Toutes les autres dispositions du Contrat de Solidarité Communale 2021-2023 de la commune de TULLE demeurent inchangées.

Fait à Tulle  
Le 10 juin 2022

Le Maire de la commune  
de TULLE



Le Président du Département  
de la Corrèze



Pascal COSTE



CONTRACTUALISATION DEPARTEMENTALE 2021-2023

Bénéficiaire	Intitulé du projet	Montant estimatif	Priorité	Aides Conseil Départemental 2021	Aides Conseil Départemental 2022	Aides Conseil Départemental 2023	TOTAL 2021/2023	Remarques	Catégorie aides
TUILLE	Rehabilitation des bureaux des services techniques	1 00 000 €	1		30 000 €		30 000 €		5
TUILLE	Rehabilitation des bureaux des services techniques	1 00 000 €	1			40 000 €	40 000 €		5
TUILLE	Rehabilitation Hôtel de ville (3ème étage) T1	1 00 000 €	1	30 000 €			30 000 €		5
TUILLE	Rehabilitation Hôtel de ville (3ème étage)	1 20 000 €	1		30 000 €		30 000 €		5
TUILLE	Installation du chauffage à l'hôtel de ville	1 35 000 €	1	30 000 €			30 000 €		5
TUILLE	Schéma directeur de défense incendie	14 583 €	1	14 583 €			14 583 €		1
TUILLE	Travaux dans les écoles T1	1 50 000 €	1	15 000 €	15 000 €		30 000 €		1
TUILLE	Travaux dans les écoles T2	1 50 000 €	1		15 000 €	15 000 €	30 000 €		1
TUILLE	Travaux dans les écoles T3	1 50 000 €	1		15 000 €	15 000 €	30 000 €		1
TUILLE	Diagnostic énergétique des bâtiments	6 000 €	1	4 800 €			4 800 €		2
TUILLE	Aménagement espaces publics des places Roosevelt et Maschat	1 667 000 €	1	50 000 €	50 000 €	50 000 €	1 50 000 €		5
TUILLE	Aménagement avenue Victor Hugo T1	785 000 €	1	50 000 €			50 000 €		5
TUILLE	Aménagement des quais entre le pont de lachaud et la cité administrative	1 67 000 €	1		50 000 €		50 000 €		5
TUILLE	Travaux au théâtre de Tulle visant à renforcer la sécurité des personnels techniques	1 00 000 €	1		15 000 €		15 000 €		5
TUILLE	Création d'un skate park sur le site de l'Anzelou	295 454 €	1		59 091 €		59 091 €		4
TUILLE	Aménagement du parking Périd	917 000 €	1	50 000 €	50 000 €	50 000 €	1 50 000 €		5